Image not found or type unknown

Vices cachés (droits du vendeur non professionnel)

Par **Anes benouaret**, le **25/10/2018** à **19:48**

J’ai 15 ans et J'aurais besoin d'un renseignement à propos des droits immobiliers , donc ma maman a vendu notre maison il y a maintenant quatre mois , notre maison d’enfance qui a été construit par mon père il y a maintenant 13 ans à peu près j’ai perdu mon papa il y a cinq ans et c’est pour cette raison là que ma mère a décidé de vendre la maison car elle n’avait plus les moyens Des occuper d'une aussi grande maison en sachant que j’ai trois frères donc elle s’occupe de quatre enfants et en plus de cela d'une très grande maison elle a réussi pendant cinq ans , la raison pour laquelle elle n'a pas vendu avant c'est parce que on ne voulait pas on était encore petit et immature alors que maintenant j'ai 15 ans et je suis mature pour comprendre avec tout ce que j'ai vécu . Donc elle a vendu la maison dans l’État Elle avaient un problème de fosse sceptique donc ma mère la indiquer et a enlever une somme de 10 000 € sur le prix de vente qui avait été indiqué par un spécialiste pour permettre à l’acheteur de faire les travaux . Donc la maison a été vendu il y a maintenant quatre mois un peu près tout était dans les normes signatures ect tout finit , sauf un petit problème l'acheteur ne voulait pas payer une somme de 1000 € qu'il manquait en rapport avec les impôts je crois , passons outres là n'est pas le problème . Il y a pas très longtemps ma maman reçois une lettre donner part notaire indiquant que l'acheteur réclame les finances d'un travaux inconnu aux yeux de ma mère et de nous même , L'objet de cette lettre était un vice caché , d'après l'acheteur le sous-sol n'est pas isolé ce qui produit de l'humidité qui remonte dans les murs jusqu'à la maison et qui produit des odeur , alors que je n'ai jamais constaté ce genre d'odeur dans la maison alors que cela faisait 12 ans que j'y habité J'aimerais avoir davantage de renseignements et de conseils .

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés